

“Quand le bâtiment va, tout va”—quand l'industrie de la construction marche, tout marche. Actuellement, l'industrie de la construction est stagnante. Nous savons qu'ici à Ottawa elle est presque paralysée par une grève de salariés qui travaillent dans cette industrie; et pourquoi est-elle paralysée? Parce que ces salariés ne veulent pas accepter une nouvelle échelle de salaires. Et voilà qu'on nous présente une résolution, adoptée d'un commun accord ici à Ottawa, le mois dernier, par les industries de la construction du Canada, dans laquelle on déclare entre autres choses:

Le comité général de cette conférence mixte de patrons et d'employés engagés dans les industries de la construction, a l'honneur de rapporter qu'il a tenu trois assemblées durant les sessions et qu'il a considéré sans hésitation quelques-unes des questions vitales de notre industrie dans le but d'aider cette conférence à atteindre une conclusion satisfaisante. Les principales questions à propos desquelles on n'a pu jusqu'ici en arriver à une entente, ni en comité ni au cours de la conférence même, sont celles des salaires et des méthodes employées pour obtenir la réduction des salaires.

Après une étude très sérieuse et très minutieuse et en nous rendant parfaitement compte que nous ne sommes d'aucune manière un corps législatif ou autorisé, mais un corps volontaire, et, par conséquent, sans aucun pouvoir juridique, nous avons l'honneur de recommander ce qui suit:

“Attendu qu'il existe actuellement dans plusieurs de nos villes canadiennes un état soit de grève ou de lock-out dans notre industrie par suite des soi-disant réductions arbitraires qu'exigent les patrons; et

“Attendu que cet état est le résultat d'une situation généralement anormale sur laquelle nous ne pouvons exercer aucun contrôle; et

“Attendu qu'on a atteint l'an dernier le point culminant du coût de la vie et des salaires d'après-guerre; et

“Attendu que dans plusieurs centres importants du Canada et dans des endroits adjacents des Etats-Unis on a établi des échelles de salaires de consentement mutuel ou par arbitrage; et

“Attendu que le principal facteur qui empêche en réalité une réduction sensible du coût de la vie est sans aucun doute le loyer élevé; et

“Attendu que nous réalisons que seule la construction de plusieurs milliers de maisons peut soulager le Canada de sa pénurie déplorable de logements; et

“Attendu que nous sommes, comme industrie, responsables à un léger degré de cette situation; et

“Attendu qu'on a démontré, d'une façon concluante, à cette conférence que les prix des matériaux de construction ont été déjà sensiblement réduits:

“En conséquence, il est résolu par cette conférence, agissant individuellement comme constructeurs et ouvriers, et non en notre fonction d'officiers d'une organisation particulière, et avec l'entière conviction que chaque localité doit nécessairement s'occuper de sa propre situation, comme suit:

“Qu'au meilleur de notre jugement, on devrait s'entendre sans retard pour adopter une échelle modérée et raisonnable de salaires dans ces grands centres où un point culminant anormal a été atteint et où aucun arrangement n'a été conclu, et que cette entente soit établie pour une période de douze mois; et, de plus, que nous demandons avec instance la reprise immédiate des négociations dans le but d'en arriver à une entente réciproque, et qu'à défaut de cette entente réciproque, un arbitrage volontaire soit institué.

“Enfin, votre comité général croit que ce procédé tendra à stabiliser les conditions de vie en empêchant une chute indue et anormale des salaires, et à faire cesser les grèves, la méfiance et l'antipathie, et qu'une forme nouvelle d'après-guerre sera plus rapidement déterminée”.

Cette résolution est signée par des représentants du travail organisé, l'un des principaux étant M. A. Martel. Tout comme d'autres, ce monsieur Martel reconnaît que la cherté de la vie diminue graduellement de jour en jour. Cependant, bien que ce monsieur ait admis, devant notre comité, l'état de choses actuel, il a refusé de déclarer qu'il consentait à recommander ou que ces organisations étaient prêtes à accepter une diminution des salaires. Comme raison d'être de son attitude, il a cité le fait que les loyers et le combustible étaient encore à la hausse. Ce monsieur a admis que le coût de la main-d'œuvre représentait 80 pour cent du coût de la construction. Dans cette résolution il admet que le prix élevé des matériaux et de la main-d'œuvre est une entrave pour l'industrie de la construction. Toutefois, il nous dit que tant qu'il y aura pénurie de maisons et, par suite, des loyers élevés, les salaires ne devraient pas être diminués. Ceci est tellement illogique qu'il suffit, je crois, de mentionner la chose à l'ouvrier ordinaire doué de quelque intelligence, pour qu'il comprenne qu'il est lui-même la cause de ces. . .

L'honorable M. CASGRAIN: De ce chômage.

L'honorable M. DANDURAND: ...de ces loyers élevés et du chômage dans l'industrie de la construction; car s'il acceptait une réduction raisonnable de salaires, non seulement lorsque les matériaux sont rassemblés pour l'érection d'une maison, mais encore aux diverses scieries où ces matériaux sont préparés, alors les prix baisseraient et les gens recommenceraient à construire. Permettez-moi de vous dire, honorables messieurs, qu'à ma connaissance on a grand besoin de maisons à Montréal; des individus et des compagnies sont prêts à